

Pour :

- vous écouter, répondre à vos questions, vous donner des conseils...
- surveiller votre santé (pression artérielle, poids...);
- surveiller la vitalité et la croissance du futur bébé;
- réaliser un examen gynécologique;
- prescrire les examens de surveillance et de dépistage proposés lors du suivi de grossesse.
- vous administrer le vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Calendrier des visites proposées

1 ^{ère} grossesse	2 ^{ème} grossesse et +	Echographies
6-8 sem.	6-8 sem.	
13 sem.	13 sem.	12 sem.
17-18 sem.	19 sem.	
23 sem.	23 sem.	22 sem.
27-28 sem.	28 sem.	
33 sem.	33 sem.	32 sem.
36 sem.	37 sem.	
38 sem.		
39 sem.	39-40 sem.	
40 sem.		

LA CONSULTATION PRÉNATALE DES QUESTIONS SUR VOTRE GROSSESSE ?

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER

RÉALISATION
ONE

D/2017/74.80/33



La consultation prénatale près de chez vous ...

Pour connaître l'adresse et les horaires de la consultation prénatale la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.one.be ou téléphonez à l'Administration subrégionale de l'ONE de votre province :

Administration centrale : 02 542 12 11 - info@one.be

Bruxelles : 02 511 47 51 - asr.bruxelles@one.be
 Brabant wallon : 02 656 08 90 - asr.brabant.wallon@one.be
 Hainaut : 065 39 96 60 - asr.hainaut@one.be
 Liège : 04 344 94 94 - asr.liege@one.be
 Luxembourg : 061 23 99 60 - asr.luxembourg@one.be
 Namur : 081 72 36 00 - asr.namur@one.be



Chaussée de Charleroi 95, B-1060 Bruxelles
 Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

 Office de la Naissance et de l'Enfance - ONE

 @ONEenfance

ONE.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Loterie Nationale

LA CONSULTATION PRÉNATALE DES QUESTIONS AU SUJET DE VOTRE GROSSESSE ?



ONE.be

Un accompagnement par des professionnels

La consultation prénatale est un lieu ouvert à tous les futurs parents.

Elle est située dans votre quartier ou à l'hôpital.

Vous êtes accueillie par une équipe de professionnels formés au suivi de la grossesse : sage-femme, médecin généraliste ou gynécologue et travailleur médico-social (TMS).

Ils vous accompagnent sur le plan médical et social pendant tout le déroulement de la grossesse.

Les services de la consultation sont gratuits, suite à l'intervention financière de votre mutuelle, du CPAS ou de l'ONE et accessibles à tous !



Une écoute et un soutien personnalisé



Le travailleur médico-social (TMS) de l'ONE* vous propose un ou plusieurs entretiens, lors d'une visite à domicile ou d'une consultation.

Au cours du premier entretien, vous recevez le carnet "Devenir parents".

Ce carnet vous informe sur les services offerts pour répondre aux besoins des enfants et des parents.

Le TMS est disponible pour vous accompagner durant la grossesse et aborder avec vous vos préoccupations :

- alimentation, fatigue, travail, préparation à l'accouchement et à l'allaitement, vaccination, formalités administratives, droits sociaux...

Il vous informe aussi des activités organisées par votre consultation prénatale :

- préparation à l'accouchement et à l'allaitement, soirées d'information, soutien à l'arrêt du tabagisme...

*Organisme public relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un suivi médical de qualité

L'équipe de la consultation surveille le déroulement de la grossesse, veille à votre santé et à celle de votre bébé.

Vous êtes informée sur l'ensemble des mesures d'hygiène et de prévention à suivre pour que la grossesse se déroule au mieux.

Trois échographies de grossesse sont en général prescrites et effectuées en dehors de la consultation.

Lors de votre première visite, vous recevez "Mon Carnet de Grossesse", journal de bord de la grossesse.

Gardez-le précieusement ! Il sert de lien entre tous les professionnels de la santé qui vous accompagnent durant ces 9 mois, et est une source d'informations précieuse.

En cas de difficultés ?

Les professionnels présents à vos côtés vous accompagnent également si vous éprouvez un problème de grossesse nécessitant un avis spécialisé en milieu hospitalier.

La consultation prénatale vous adressera dans ce cas à son hôpital de référence situé dans votre région ou vers l'hôpital de votre choix.

En cas de maladie, vous pouvez également faire appel à votre médecin traitant.

